

CTL
du 29 octobre 2021

- Compte-rendu -

LE NRP 2022 passe en force en deuxième convocation.

Les OS ont à nouveau voté contre le NRP 2022.

Qu'importe... pour l'Administration, il se met tout de même en place!!!
A quand une vraie démocratie sociale à la DGFIP?

Nous avons toujours en travers, la non prise en compte de notre vote favorable, s'agissant des ponts naturels 2021. Certes, nous ne sommes pas majoritaires à la DGFIP, et soyons clairs, si nous l'étions, nous aurions eu deux ponts naturels cette année!!! Sur ce sujet, il y a à notre sens, la lettre et l'esprit et pas besoin de faire appel à la VAR, comme le font les footeux, pour accorder ces ponts naturels, qui ne sont pas surnaturels, et qui ne méritait pas ce petit pont de la Direction, au détriment éventuel de l'unité syndicale, mais surtout au préjudice des agents.

Le récent protocole d'accord national prévoit que l'utilisation des nouveaux crédits relatifs à des projets pour améliorer le cadre de vie au travail des agents sera soumise au vote en CTL. Il faudra un vote majoritaire des OS pour que le projet soit adopté. C'est bien là la seule éclaircie du moment s'agissant du rôle de cette instance, le CTL. En effet les OS pourront enfin émettre un vote positif qui soit suivi d'effet en faveur des agents !

En raison du nouveau contexte engendré par cet accord national inédit, nous avons effectué une nouvelle déclaration liminaire lors de ce CTL. La Direction nous a répondu avec les éléments de langage habituels.

Lors du CTL des 21 et 22 octobre 2021, nous avons été les premiers à demander fermement la création d'un poste A à Saillagouse. La Directrice nous a fait part le 29/10/2021, qu'elle avait fait depuis, les démarches en ce sens, auprès de la DG. Serions-nous enfin entendus ?

Nous lui avons fait part ce jour, de la déception de certains agents, qui pensaient être impliqués totalement, dans les nouveaux points de contact de proximité, tant vantés dans le cadre du NRP. Souvenons-nous de la rhétorique : on supprime les trésoreries, mais nous serons présents encore plus sur le territoire, à voir... Pour FO DGFIP 66, le NRP n'est pas le stade achevé des réformes souhaitées pour la DGFIP, par les libéraux. Bien au contraire... Nous nous inquiétons du

recrutement futur par le biais préférentiel de contractuels à l'horizon 2023. Certes, actuellement le recrutement d'agents de la DGFIP au statut est prépondérant et très largement. Mais pour combien de temps? Une durée minimale d'occupation d'un poste de 3 ans est dans l'air à la DGFIP, de même qu'une durée maximale de 5 à 8 ans suivant les postes. Voilà un autre indice inquiétant.

La Direction nous a répondu qu'il n'est pas envisagé pour l'instant de recrutement massif de contractuels. Elle précise que nous recrutons des fonctionnaires à l'intérieur du plafond d'emploi Fonction Publique, dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG). Or, justement, le dernier Groupe de Travail DG avec les OS de la dgfip relatif aux LDG est alarmant!!! Il s'intitulait « Bilan des LDG, mobilités et perspectives ». Tout un programme en fait avec en toile de fond la mobilité forcée vers peut être un autre ailleurs...

Par ailleurs, pour résoudre la problématique emploi engendrée par la mise en place du NRP, la Direction a précisé que la solution consistera peut-être à l'avenir, à effectuer des affectations d'office.

Les questions diverses ont été dominées par la problématique des habilitations des agents aux différentes applications informatiques dans les nouvelles structures démarrant au 01/01/2022. Il est à espérer que les mauvaises surprises rencontrées au 01/01/2021 ne se réitérent pas...En effet, il n'a pas été possible d'habiliter les agents aux différentes applications, pour le 01/01/2021, lors de la création du SIE fusionné. Or, cette fois-ci, nous sommes prévenus, la direction a identifié le problème qu'elle a bel et bien anticipé, pour que cela ne se reproduise pas ! Rappelons tout de même que les agents du SIE fusionné ont dû attendre près de 3 semaines pour avoir leurs habilitations.

Prochains RDV en CTL : un premier CTL pour enfin adopter les changements d'horaires de certains CFP, et un second, pas des moindres, le CTL-EMPLOIS, que notre Directrice souhaite convoquer le plus rapidement possible. Pour supprimer les emplois, la Direction semble plus pressée, que sur d'autres sujets...

A SUIVRE donc...

**FO DGFIP 66 EST
À VOS CÔTÉS ET SURTOUT ... DE VOTRE CÔTÉ !**